



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

ARRETE N° 2007-03-30-R-0088

commune(s) : Villeurbanne

objet : **Désignation de membres de la commission siégeant en jury pour l'attribution d'un marché de conception-réalisation, après appel d'offres restreint, relatif à la construction de la station d'épuration de La Feyssine**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

n° provisoire 12936

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 24 et 69 du code des marchés publics ;

Vu la délibération n° 2004-1898 du 10 mai 2004 portant installation de la commission permanente d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n° 2005-01-20-R-0018 du 20 janvier 2005 par lequel monsieur le président donne délégation à madame la vice-présidente Michèle Pédrini ;

Considérant le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint pour l'attribution d'un marché de conception-réalisation relatif à la construction de la station d'épuration de Villeurbanne La Feyssine par décision du représentant du pouvoir adjudicateur en date du 16 mars 2007. Au terme de l'article 69 du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'une commission composée en jury ;

arrête

Article 1er - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics, sont désignées pour siéger au sein de la commission siégeant en jury, constituée selon les dispositions de l'article 24 du code des marchés publics,

les personnes qualifiées suivantes :

- madame Valérie Guichard, ingénieur et directeur général adjoint des services techniques du syndicat mixte du lac d'Annecy gérant un équipement d'une capacité de 230 000 équivalents habitants,

- monsieur Denis Brondel, ingénieur et directeur du service des eaux de Chambéry métropole, gérant un équipement d'une capacité de 120 000 équivalents habitants,
- monsieur Olivier Rousselot, ingénieur et directeur adjoint de la direction des études et de la programmation du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, gérant un équipement d'une capacité de 5 000 000 équivalents habitants,
- monsieur Geoffroy Bach, ingénieur et directeur adjoint de l'assainissement de la ville de Besançon, gérant un équipement d'une capacité de 200 000 équivalents habitants,
- monsieur Jean-Marie Calaque, architecte DPLG, proposé par le conseil régional de l'Ordre des architectes.

Ces personnes sont désignées en raison de leurs qualification et compétence dans le domaine concerné.

Article 2 - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 30 mars 2007

Le président et, par délégation,
la vice-présidente chargée
des marchés publics,

Michèle Pédrini.